

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question ne respecte pas la décision de la présidence.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: Je prie les députés de se reporter à la page 350 de la dix-septième édition de May:

Les questions adressées aux ministres doivent avoir trait aux affaires publiques qui les concernent officiellement...

Ce n'est qu'un seul des nombreux commentaires que l'on pourrait citer; la question que le député pose en ce moment est irrecevable.

L'hon. M. Lambert: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. MacEwan: A titre de question complémentaire, puis-je demander au ministre des Mines et des Relevés techniques si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'accompagnera à la conférence la semaine prochaine?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je crois que j'aurai cet honneur insigne.

L'hon. M. Lambert: A propos de la question de privilège que j'ai soulevée, monsieur l'Orateur, on peut faire remarquer également que si les ministres ne sont pas tenus de rendre compte de questions n'entrant pas dans le cadre de leurs responsabilités, ils ne devraient pas non plus faire de déclarations concernant leurs provinces.

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Et puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que si je me souviens bien, sous le règne de mon prédécesseur, et pendant que j'occupais l'honorable poste que vous occupez... (*Exclamations*) Un grand nombre de jeunes députés ne s'en souviennent peut-être pas. (*Exclamations*) En vertu d'un principe reconnu, les ministres pouvaient faire des annonces ayant trait aux régions qu'ils représentaient et les députés pouvaient poser des questions pertinentes. Les honorables représentants qui occupent présentement les banquettes ministérielles et qui étaient alors dans l'opposition posaient régulièrement des questions au regretté représentant de Digby-Annapolis-Kings, et c'était accepté sans difficulté.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis de dire un mot, étant donné la décision

[M. MacEwan.]

que vous avez rendue, je voudrais signaler qu'une annonce portant uniquement sur le ministère des Transports a été publiée dans un communiqué sous l'en-tête du ministère des Transports, et elle disait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Transports faisaient cette annonce. Alors, monsieur, le Règlement s'applique sans doute ordinairement à des cas semblables, mais si les ministres veulent jouer ce jeu, ils doivent en répondre à la Chambre.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur...

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si je comprends bien, le député de Kootenay-Ouest s'adresse à la présidence sur la même question de privilège.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Oui, Votre Honneur. Sur un rappel au Règlement, je dirai qu'à titre de membre de cette Chambre depuis nombre d'années, je veux, malgré une certaine hésitation, appuyer le chef de l'opposition. En Colombie-Britannique, des ministres ont fait des annonces sur des questions qui relevaient d'autres ministres. On fait de même ici depuis nombre d'années et, à mon avis, le député avait raison de poser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je seulement signaler au sujet...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Cap-Breton-Sud a la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. MacInnis: Toujours au sujet de la question de privilège, j'ai parlé de précédents à la Chambre, et je citerai de nouveau les paroles mêmes du ministre, lorsqu'il a mentionné le fait qu'il s'agissait d'une pratique suivie par feu l'honorable George Nowlan et l'actuel ministre du Commerce.

Il a lui-même rappelé que c'était un usage reconnu. Il n'a pas été rappelé à l'ordre, lui, à ce moment-là, et le chef de l'opposition a déjà mentionné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a publié, dans la région du Cap Breton et de la Nouvelle-Écosse, des communiqués concernant d'autres ministères que le sien.

Je rappellerais de nouveau un précédent établi ici, en l'absence du ministre des Mines et des Relevés techniques, au moyen d'un